

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont  
annoncés dans le journal.

INSÉRIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

On traite de gre à gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10. ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1. A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance. Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 30 Août 1881

ACTES OFFICIELS

CHARLES III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le Bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en date du 14 juin 1881, accordé sur Notre demande, réglant et fixant comme de précepte et d'obligation, dans la Principauté, les fêtes suivantes, savoir :

Noël, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception, l'Assomption, la Toussaint et Sainte Devote.

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'article 93 de l'Ordonnance sur l'Ordre Judiciaire, en date du 6 juin 1867, est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 93. — Le Tribunal Supérieur vaquera tous les jours de dimanche, le premier de l'an et les jours de Sainte Devote, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Assomption, de la Toussaint, de l'Immaculée Conception, de Noël, ainsi que le jour de la fête du Prince Régnant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trois août mil huit cent quatre-vingt-un.

CHARLES.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,  
Ch<sup>r</sup> VOLIVER.

L'Ordonnance Souveraine du 3 août 1881, dont le texte se trouve ci-dessus, est la conséquence d'un acte de haute importance qui est un nouveau témoignage de la sollicitude de Son Altesse Sérénissime pour le bien moral de ses sujets.

Par suite des divers régimes ecclésiastiques auxquels depuis un siècle la Principauté a été soumise, la question des fêtes à observer était devenue très obscure ; de là une cause de trouble pour les consciences et d'embarras pour les autorités civile et religieuse. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps, alors surtout que la Principauté venait de se compléter en recouvrant sa pleine autonomie religieuse.

Aussi il a suffi à M<sup>gr</sup> l'Evêque, dont le dévouement aux intérêts religieux des fidèles confiés à ses soins est incessant, d'appeler l'attention de Son Altesse Sérénissime sur une situation si anormale pour qu'il y fût apporté un remède prompt et efficace.

Le Prince s'adressa au Saint-Père, la seule autorité compétente en cette matière, et chargea son Ministre près le Saint-Siège de cette délicate négociation.

On connaît le zèle déployé par S. Exc. le Commandeur Naldini dans de nombreuses et difficiles missions, et sa profonde connaissance des questions religieuses. Grâce au puissant concours qu'il rencontra dans les bienveillantes dispositions de S. Em. le Cardinal Jacobini, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, les efforts de l'habile diplomate furent une fois encore couronnés de succès.

Léon XIII, par son Indult en date du 14 juin dernier, usant de la plénitude de son autorité apostolique, a réglé définitivement les Fêtes qui doivent être observées dans la Principauté.

L'affection bien connue et si souvent manifestée du Saint-Père pour le Prince n'est pas non plus étrangère à cet important résultat.

C'est donc en suite de la teneur de l'Indult pontifical que l'Ordonnance Souveraine énumère les sept jours de fêtes pendant lesquels, outre les dimanches, vaqueront les Tribunaux de la Principauté. L'Ordonnance ajoute le premier jour de l'an et la fête du Prince Régnant, jours consacrés par l'usage, et les convenances dues au Souverain.

NOUVELLES LOCALES

Le Collège Saint-Charles

En annonçant, dans notre numéro du 12 avril dernier, la création du collège Saint-Charles, due à l'initiative de M<sup>gr</sup> l'Evêque d'Hermopolis, nous disions, après avoir expliqué que les établissements scolaires de Monaco, quelque remarquables qu'ils

soient, ne répondent plus suffisamment aux besoins du pays :

« M<sup>gr</sup> l'Evêque a eu l'idée de fonder, à ses frais, un collège qui, venant s'ajouter à ceux-ci, les complètera en permettant à nos jeunes gens de jouir des bienfaits de l'instruction secondaire sans recourir à des déplacements toujours onéreux ; il comblera ainsi une lacune qu'on constatait avec regret depuis quelques années. »

A cette époque, l'année scolaire était commencée; ce ne pouvait donc être qu'un essai. Une quinzaine d'élèves pourtant suivirent les cours du collège Saint-Charles, qui comptait trois professeurs.

Aujourd'hui, l'essai a pleinement réussi en dépit des doutes malintentionnés qui ont couru sur l'existence future de cet établissement. Sa Grandeur s'y est dévouée avec la persistance qu'elle met sans cesse au service des œuvres nationales — et celle-ci l'est au premier chef — nous ajouterons que les précieux encouragements de S. A. S. le Prince, notre Auguste Souverain, sont acquis, dès le premier jour, au collège qui s'honore de porter son illustre nom.

Comme nous l'avons dit mardi, le prospectus du collège a paru. Placé sous le patronage immédiat de M<sup>gr</sup> l'Evêque, il est dirigé par des prêtres du diocèse auxquels on adjoindra des professeurs laïques pour certaines spécialités. Un supérieur, M. l'abbé Latour, est à la tête de cette institution ; cinq professeurs sont chargés des classes ; leur nombre augmentera à mesure que le besoin s'en fera sentir.

La religion préside à l'éducation toute entière ; elle en est la base nécessaire. L'enseignement comprend les études classiques et les études spéciales. Il prépare ainsi les élèves aux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, ainsi qu'aux carrières commerciales.

L'enseignement classique se divise en classes élémentaires (huitième, septième, sixième) ; classes de grammaire (cinquième, quatrième, troisième) ; classes supérieures (humanités, rhétorique, philosophie, mathématiques élémentaires).

Le cours des lettres ne se borne pas à la préparation immédiate au baccalauréat ès-lettres, il a aussi pour objet l'étude plus élevée et plus approfondie des langues française, latine et grecque. L'histoire, la géographie et les langues vivantes (italien, allemand, anglais) reçoivent une large part dans cet enseignement.

L'enseignement spécial se donne en trois cours et comprend l'étude complète de la langue française : grammaire, littérature, rhétorique, l'histoire, la géographie commerciale et industrielle, la calligra-

phie, la tenue des livres et la comptabilité dans toutes ses parties, l'arithmétique raisonnée et appliquée aux opérations commerciales, les sciences mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle; des notions de philosophie, d'économie politique et de droit commercial; l'italien, l'anglais, l'allemand; le dessin d'ornement et d'imitation, le dessin linéaire avec lavis.

Un cours de latin est fait aux élèves de cet enseignement qui désirent préparer le baccalauréat ès sciences.

Les arts d'agrément, tels que dessin, musique instrumentale, gymnastique, etc., etc., sont à la charge des parents. Les cours de musique vocale sont gratuits.

Des examens ont lieu trois fois par an : à Noël, à Pâques et à la fin de l'année scolaire. Ils sont passés devant la commission nommée par M<sup>gr</sup> l'Evêque. Un prix est décerné pour ces examens, et les notes en sont adressées aux parents.

L'enseignement primaire comprend : la lecture, l'écriture courante, de nombreux exercices de mémoire, les premiers éléments de la langue française, de l'histoire, de la géographie et du calcul, le système métrique.

Les élèves quittent cet enseignement dès qu'ils sont jugés aptes à commencer les études de l'enseignement classique ou de l'enseignement spécial.

Il est inutile d'ajouter que la plus grande sagesse a présidé à l'organisation du collège. Les mesures d'ordre et de discipline sont de celles qui régissent les établissements scolaires les mieux tenus. Nous n'entrerons donc pas dans les détails du prospectus, mais nous parlerons du local que nous avons visité, et qui, par son installation, présente les meilleures conditions d'hygiène que l'on puisse désirer.

Des dortoirs, parfaitement aérés, à l'exposition du midi, et où les élèves sont constamment sous l'œil d'un surveillant; de vastes jardins, des cours de récréation, une salle de bains parfaitement aménagée, les exercices gymnastiques, une sage distribution du temps d'études et du temps de loisirs, et une nourriture saine, assurent aux élèves le *mens sana in corpore sano* tant recherché des parents.

La plus grande propreté règne dans les appartements du collège, qui ont été spécialement remis à neuf : réfectoires, salles d'études, dortoirs, etc. Un médecin et un pharmacien sont attachés à l'établissement. Les services de la lingerie, de la cuisine, de l'infirmerie, sont confiés à des religieuses. Tout est prévu, une chapelle a été installée dans une des salles intérieures du collège.

Nous avons dit en commençant que l'essai inauguré en avril dernier avait pleinement réussi; cela est si vrai que, depuis un mois, le nombre des demandes venues même de l'intérieur de la France — avant qu'on pût connaître le prospectus dont nous donnons la primeur à nos lecteurs — est considérable. Nous nous en félicitons, et nous sommes persuadé que la population monégasque appréciera la première les bienfaits de cette généreuse innovation due à la sollicitude de notre premier Pasteur et à la haute protection de notre bien-aimé Souverain.

C'est pour elle, en effet, que le collège Saint-Charles a été fondé; et, pour qu'elle puisse en profiter largement, l'externat comprendra trois catégories d'élèves : les demi-pensionnaires, les externes surveillés et les externes libres; à ces divers titres, un grand nombre d'enfants appartenant aux familles monégasques pourront recevoir facilement et à peu de frais une forte et chrétienne éducation.

La rentrée des classes au collège Saint-Charles aura lieu dans la première semaine d'octobre.

Mercredi 24 courant, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque de Civitavecchia et Corneto est venu visiter la Principauté et est descendu chez M<sup>gr</sup> Viale, vicaire général, qui lui a fait les honneurs en l'absence de S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque d'Hermopolis.

Né à San Remo en 1812, M<sup>gr</sup> François Gandolfi a été nommé, à l'âge de 36 ans, évêque d'Antipatro, *in partibus infidelium*, dans le consistoire du 14 avril 1848, et désigné comme évêque auxiliaire de S. Em. le Cardinal évêque de Sabina, un des sièges suburbicaires.

Le Souverain Pontife Pie IX, pour récompenser ses mérites, le nomma, dans le consistoire du 24 septembre 1868, évêque des sièges réunis de Civitavecchia et Corneto, où il est généralement aimé et estimé, ainsi que dans sa patrie, pour ses talents et pour son zèle épiscopal.

Le vénérable prélat, après avoir visité et admiré les appartements du Palais et la Cathédrale en construction, est reparti le même jour, ravi de nos monuments et de nos jardins, ainsi que de l'accueil qui lui a été fait dans la Principauté.

Les habitants sont prévenus qu'en vertu de l'Ordonnance Souveraine du 23 juillet dernier, ayant déclaré d'utilité publique la construction de bâtiments destinés aux écoles des filles et aux salles d'asile et la cession d'immeubles ou portions d'immeubles compris dans le périmètre tracé en vert sur le plan parcellaire, ledit plan, ainsi que le tableau des terrains à acquérir, dressés par MM. les ingénieurs de la Principauté, ont été déposés à la Mairie ce jourd'hui 27 du courant, pour être soumis à l'enquête, et y resteront déposés pendant un délai de dix jours, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance desdits plan et tableau à la Mairie et à faire les observations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts dans le délai de dix jours.

Monaco, le 27 août 1881.

Pour le Maire absent :

Le Membre de la Commission Communale,  
(Signé) L. BELLANDO.

Mardi dernier, à sept heures et demie du soir, un incendie dont la cause est inconnue, a éclaté dans le sous-sol de la maison Savi, rue de la Turbie, servant d'ateliers au sieur Antoine Fissore, marchand de meubles dans ladite rue et avenue de la Gare.

Grâce au concours empressé de la population, des gardes d'honneur, des carabiniers et des pompiers accourus aussitôt sur le lieu du sinistre, et dirigés avec autant de dévouement que d'intelligence par M. le capitaine Ardoin, le feu a été maîtrisé en moins d'une demi-heure. Les pompes de la gare, des gardes et de la Condamine avaient été amenées au premier signal. Celle de Monte Carlo, descendue à la hâte, n'a pas eu besoin de fonctionner, tant les secours avaient été prompts.

On remarquait la présence de M. le Secrétaire Général du Gouvernement et de plusieurs autres fonctionnaires, de M. le Colonel commandant supérieur et de MM. les officiers des gardes; MM. Mi-

gnucci, Barbat et Fauché, commissaires, dirigeaient le service de la police.

Les dégâts (meubles, outils, placages, etc., et avaries au local) sont évalués à 5,000 fr. environ. Le tout était assuré à la compagnie *la Confiance*.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur du *Journal de Monaco*.

Veuillez me permettre d'avoir recours à votre estimable journal pour remercier toutes les personnes qui ont bien voulu prêter aide et secours, lors de l'incendie de mon atelier, rue de la Turbie, et de mon magasin, avenue de la Gare.

• Agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

A. FISSORE.

Samedi, vers minuit, un violent orage a éclaté sur Monaco. Le ciel était embrasé; vers une heure, la pluie tombait à torrents et la foudre grondait sans interruption dans la direction du sud-ouest.

Cet orage n'a laissé, chez nous, que la trace bien-faisante d'une eau attendue depuis longtemps, mais il n'en a pas été de même sur tout le littoral. A Beaulieu notamment, des oliviers séculaires ont été cassés et arrachés par la force du vent; à la gare, les fils télégraphiques ont été rompus, des habitations ont eu leur toiture inondée et les plafonds détériorés. La foudre est tombée en plusieurs endroits.

A Nice, les rues étaient transformées en ruisseaux; un vent furieux accompagnait la pluie et le tonnerre; le lendemain matin, le sol des squares était jonché des cadavres d'une multitude de petits oiseaux noyés.

On a également à signaler un sinistre en mer. Le brick-goëlette italien *Sicilia*, capitaine Curatolo, qui était parti de Nice dans la journée de samedi pour aller à Castellamare, a été surpris en pleine mer par la tempête qui a éclaté à 11 heures et demie du soir. En un clin d'œil, la mâture a été brisée, et le navire, totalement désemparé, après avoir été soulevé par une vague, est tombé sur le flanc et n'a pu se relever.

Dans la matinée de dimanche, à 5 heures, le bateau à vapeur *Liguria*, qui fait le service de Gènes à Marseille, a trouvé ce navire en détresse et l'a pris à sa remorque pour le reconduire à Villefranche.

Par un hasard presque providentiel, tous les matelots du brick étaient encore vivants. Seul le capitaine Curatolo manquait à l'appel et n'a pu être retrouvé. On croit qu'il aura été ébloui par un éclair au moment où le navire tombait sur le flanc, et qu'ayant perdu l'équilibre, il aura été emporté par une vague.

Il est à craindre que d'autres malheurs soient arrivés sur d'autres points de la côte.

On écrit de Marseille que les communications télégraphiques ont été totalement interrompues pendant la journée de samedi et à diverses reprises entre cette ville et Paris.

Le train qui part de Marseille pour Nice à 1 heure 20 du soir a déraillé, dimanche, entre les stations d'Agay et de Trays et la locomotive précipitée à bas du talus. Par suite, le train qui devait arriver à Nice à 9 heures 16 minutes du soir n'est arrivé en gare qu'à 4 heures du matin.

Le chauffeur et le mécanicien ont été tués. Les voyageurs ont tous échappé à la mort; quelques-uns ont été contusionnés.

L'accident est dû, paraît-il, à l'enlèvement criminel d'un rail.

M. Joseph Pons, charcutier et marchand de comestibles, maison Magnan, rue Louis, nous prie de vouloir bien déclarer qu'il n'a rien de commun avec M. Charles Giuglaris, restaurateur, même maison, rue des Princes, bien que son nom ait été porté par erreur sur quelques affiches concernant la faille dudit sieur Giuglaris.

La semaine dernière, la force des courants maritimes a amené dans la rade une grande quantité de méduses. Ce fait étant assez rare à Monaco, beaucoup de baigneurs n'y firent pas attention, mais rapportèrent de leur contact de cuisantes démanaisons.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent point ces zoophytes, nous croyons devoir en donner ici une courte description.

Les méduses se composent d'un disque plus ou moins bombé en ombrelle, quelquefois hémisphérique ou en cloche, muni en dessous d'une sorte de frange d'appendices flottants. Leur substance, molle et tremblante comme une gelée, est parfois d'une diaphanéité parfaite, tandis qu'elle se colore, d'autre fois, de teintes roses, violettes ou azurées d'une délicatesse admirable.

Elles flottent librement et semblent se diriger vaguement sur l'eau; pourtant elles ne peuvent toujours résister à l'action des courants et sont rejetées sur la plage.

La classification de ces animaux étranges a été longue et difficile à établir. Aristote les nommait *acalèphes*, du grec *akalèphè* ortie. Pour Pline, c'étaient des orties marines; Bellon les appelait poumons marins, par allusion à la contractilité de leur ombrelle. Réaumur inventa le nom de *gelée de mer*. C'est enfin Linné qui donna le nom de méduse.

Les méduses se rencontrent sous presque toutes les latitudes, mais surtout dans les hautes mers. C'est là qu'elles s'amoncellent par troupeaux innombrables. Leur volume varie singulièrement; il y en a de microscopiques, tandis que d'autres atteignent un diamètre de 1 mètre 30 à 1 mètre 60 d'un poids de 20 à 30 kilogrammes.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Saint-Vallier.** — M. Bottin, receveur des postes et télégraphes à Saint-Vallier, vient, pendant quelques jours de congé qu'il a passés à la Roquette, de découvrir un nouveau camp préhistorique à double enceinte et plusieurs grottes anciennement habitées.

**Fréjus.** — Un vol audacieux a eu lieu hier, vers midi; des malfaiteurs se sont introduits, par le moyen d'une échelle (appelée vulgairement *escarrasson*), trouvée sur les lieux, dans la villa Julien, près du Calvaire, pendant que les gens de la ferme étaient aux champs. Un vieillard de l'asile, venant de faire sa promenade après son diner, les aurait dérangés dans leurs opérations.

Les voleurs, se voyant surpris, ont pris la fuite, et le vieillard tout effrayé est revenu clopin-clopant, à Fréjus, où son premier soin a été d'avertir la gendarmerie qui s'est transportée immédiatement sur les lieux.

**Cannes.** — Mardi, le tribunal de Grasse a condamné M. Russell, entrepreneur, à quinze jours de prison et aux frais de la procédure, pour avoir construit une villa dans de mauvaises conditions.

On se rappelle que cette construction s'est écroulée, il y a quelque temps, et que plusieurs ouvriers furent blessés. Elle était élevée au quartier de la Californie, dans la propriété du chevalier Colquhoun.

L'expertise a fait connaître que les pierres se délaient facilement, que le mortier était maigre et mal employé.

Dans la journée de dimanche 14 courant, un violent incendie a éclaté dans une forêt de chênes-liège, située sur le territoire de Pégomas et appartenant partie à M. Marin, fabricant de bouchons, et partie à sa sœur, M<sup>me</sup> Lautier, qui habite également ce village.

Le feu, favorisé par un vent très fort, a pris rapidement des proportions effrayantes. Lorsque M. le sous-préfet, M. le procureur de la République et les gendarmes des brigades de Grasse sont arrivés sur les lieux, 50 hectares environ avaient déjà été la proie des flammes.

**Nice.** — Un incendie s'est déclaré, le 23 août vers une heure de l'après-midi, dans la forêt communale de Montboron, appartenant à la ville de Nice, et a parcouru une surface d'environ un hectare entre une parcelle de bois appartenant à M. le comte de Wezèle et la propriété Capati.

Un vent assez violent soufflait du sud-est; tout le versant situé en face de Nice serait promptement devenu la proie des flammes, si les secours apportés presque dès le début par le brigadier forestier Truchi, par l'entrepreneur des carrières de Montboron et ses ouvriers, et surtout par les douaniers sous la conduite du capitaine Tournaire et du lieutenant Bresson, n'avaient pas circonscrit le sinistre.

Une large tranchée fut ouverte du côté du nord et de l'est, en vue de préserver le surplus de la forêt et la pouffière.

**Gènes.** — Dans la nuit de samedi, une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Gènes.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

L'approche de l'ouverture de la chasse, le mauvais temps qui règne sur les côtes de Normandie valent en ce moment de nombreux retours à Paris. On retrouve, au Bois, quelques voitures connues, et à l'Opéra, les loges de club ne sont plus abandonnées. Beaucoup d'individualités mondaines qui ont terminé leur cure aux eaux viennent passer quelques jours sur les bords de la Seine avant de partir pour leurs terres ou celles des autres, et ce passage redonne un mouvement fort appréciable à la vie parisienne.

Aujourd'hui samedi, l'exposition télégraphique du palais de l'Industrie inaugure ses séances du soir, et il n'est pas douteux qu'un grand succès n'attende cette exhibition nocturne. Le public y sera admis dans les deux salles qui mettent, au moyen de téléphones, l'Opéra à la disposition des oreilles des visiteurs de l'exposition. Ces salles sont capitonnées intérieurement et extérieurement par d'épaisses tapisseries. Chacune d'elles est pourvue de vingt appareils téléphoniques. Le nombre des auditeurs est fixé à vingt, et le temps que dure l'audition ne dépasse pas cinq minutes. Tant pis si l'on se trouve au milieu d'un chant qui charme et captive: le commutateur est fermé, les cinq minutes écoulées, et le courant auditif est dirigé dans l'autre salle, où vingt autres personnes reprennent la suite du chant interrompu dans l'autre, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Dans quelques jours, les communications seront établies avec le Théâtre-Français. La musique et la littérature jouiront ainsi de leurs entrées à l'exposition.

Un dernier et curieux détail: Les fils téléphoniques, au nombre de vingt-quatre pour chaque théâtre, passent par les égouts en faisant des coudes énormes et ont une longueur totale de trente mille mètres, soit trente kilomètres.

A propos d'exposition, le baron de Gourlet, le si distingué et si sympathique conservateur des palais nationaux, vient de faire disposer quatre salles au

Louvre, dans les anciens appartements du gouverneur de Paris, pour y exposer les trouvailles faites par le comte d'Hérissou dans les fouilles exécutées sous sa direction en Tunisie, sur les ruines de Carthage. Il y aura là une suite d'objets plus curieux les uns que les autres, notamment un four de boulanger auquel adhère encore de la braise qui remonte à deux mille ans.

C'est demain dimanche l'ouverture de la chasse dans la banlieue parisienne, et vous jugez de l'émoi que suscite cet événement sur les bords de la Seine. Avec quelle sollicitude chacun a fait ses préparatifs pour la campagne qui s'ouvre! L'arme dont on doit se servir a été touchée, retouchée, examinée, fourbie, le carnier consolidé, le chien promené, choyé, plus caressé que jamais.

Tout le monde a l'espoir de beaucoup tuer. On s'est laissé dire que le gibier serait abondant, et les illusions vont leur train. Quelques-uns n'ont pas manqué d'écrire pour que la voiture qui doit les attendre à une station quelconque de chemin de fer soit exactement à son poste. Quelques autres, privilégiés par le nombre de leurs relations et des invitations de chasse qu'ils reçoivent, ont tracé à l'avance l'itinéraire de leur déplacement; ceux-là ont leur break de voyage dans lequel ils s'installent confortablement, et, dès la veille de l'ouverture, ils se mettent en route pour se rendre d'un domaine à l'autre, où ils seront les bienvenus.

Les environs de Paris seront envahis par la nuée des petits chasseurs dont le crayon regretté de Cham nous a consacré les types variés, grotesques, naïfs et drôlatiques. Exemple: Il est trois heures du matin, jour de l'ouverture. Monsieur s'est levé; tout le ménage est sur pied; il est à la recherche de son équipement de chasse. Que lui manque-t-il donc? Peu de chose: son fusil!... Sa femme vient à son aide.

— Croirais-tu que je ne peux pas retrouver mon fusil? lui dit-il, le visage blanc de désappointement.

— Ce serait bien extraordinaire qu'il eût quitté la maison, répond la femme en souriant finement, un fusil qui ne veut jamais partir!...

Un des mérites de notre temps, c'est d'avoir compris toutes les ressources du principe d'association au point de vue des secours mutuels. La corporation des journalistes restait seule jusqu'ici sans une association comme celle des artistes et des musiciens par exemple. Cette lacune vient d'être heureusement comblée, et l'association compte déjà 380 membres depuis les noms les plus haut cotés de la presse jusqu'au plus humble. Comme la cotisation de cinq francs par an ne permettrait pas à la société d'atteindre tous les résultats qu'elle ambitionne, elle a recours à une tombola comprenant 500,000 billets à un franc, qui sera tirée lors d'une fête gigantesque donnée au jardin des Tuileries. L'achat d'un billet donne droit d'entrée à la fête; mais ceux qui ne pourraient pas y venir au moyen de cette loterie ont la faculté d'avoir encore une double satisfaction: celle d'aider à une bonne œuvre et de gagner un lot. Prenez donc vos billets, messieurs, mesdames.

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

AÛT	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL							
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h.	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h.										
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30										
21	763.1	763.4	762.8	761.8	761.6	23. »	24.9	24.4	23.8	24.4	64	E	voilé, s. pl. qq. g.							
22	61.5	61.4	60.2	60.7	61. »	24.5	25.2	24.4	24.2	24.8	86	E	voilé							
23	60.4	60.6	60.2	59.5	55.9	24.5	26. »	26.4	25.6	25.6	77	E, ENE	beau							
24	60.6	60.2	59.8	59.8	59.9	25.2	26.2	24.8	23.6	24.4	81	NE, E	pluie							
25	60.4	60.7	59.8	59.8	60.8	24. »	26. »	24.4	23.4	24.6	75	NE, NO	beau							
26	61.1	61.8	60.4	59.9	59.7	23.8	26.5	25.6	23.8	24.6	80	SO, ESE	id.							
27	58.8	57.7	56.3	56.9	54.2	24. »	25.2	25.9	23.6	24.8	82	ESE	couvert							
DATES													21	22	23	24	25	26	27	
Températures													Maxima	26.4	25.6	27.2	26.6	26. »	28.8	28.4
extrêmes													Minima	21. »	22. »	22.2	21. »	21.4	20.8	17. »

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	1389	477	481	483	501	503	487	1385
	1 <sup>o</sup> cl.	2 <sup>o</sup> cl.	3 <sup>o</sup> cl.		mixte	mixte	mixte	omnib.	mixte	mixte	mixte	omn.	mixte
240	29 55	22 15	16 25	Marseille	12 20			7 55	11 10			1 21	
173	21 30	16	11 70	Toulon	2 41		6 40	9 38	1			3 41	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 32	9 10	11 10	1 52	4 58			8 18	
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée	8 30	10 22	12 08	2 44	5 50			9 46	
				Nice } départ	8 45		12 26	2 59		4 40	6 55	9 30	6 10
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	8 55		12 37	3 10		4 54	7 06	9 41	6 35
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu	9 01		12 44			5 01	7 13	9 48	6 45
7	» 85	» 65	» 45	Eze	9 09		12 52			5 09	7 21	9 56	6 57
	» »	» »	» »	Monaco	9 30		1 14	3 44		5 31	7 44	10 20	7 26
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	9 36		1 20	3 51		5 37	7 50	10 26	
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebr.	9 45		1 32	4		5 46	8 01	10 35	
10	1 20	» 90	» 65	Menton	9 58		1 55	4 16		5 55	8 18	10 54	
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille h. de Rome	11 47		3 45	7 10			10 20	3 35	
173	19 15	13 55	9 65	Gènes	6 05		10 20	10 50			10 53	10	

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

dist. kilom.	1 <sup>o</sup> cl.	2 <sup>o</sup> cl.	3 <sup>o</sup> cl.	STATIONS	478	500	482	486	488	492	494	498
					mixte	omnib.	mixte	mixte	omnib.	mixte	mixte	mixte
173	19 45	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.				4 17	7 40	8 35	12 55	4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille h. de Paris		6 35		10 35	12 45	3 15	7 20	10 20
10	1 20	» 90	» 65	Menton		7	8 20	11 05	1 18	3 49	7 50	10 45
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebr.		7 10	8 30	11 15	1 29	4 01	8	
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo		7 20	8 40	11 25	1 39	4 11	8 11	11 04
	» »	» »	» »	Monaco		7 29	8 48	11 34	1 46	4 18	8 19	11 10
7	» 85	» 65	» 45	Eze		7 49	9 10	11 54		4 38	8 39	
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu		7 57	9 18	12 02	2 12	4 48	8 47	11 37
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer		8 04	9 25	12 10	2 18	4 53	8 55	11 44
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée		8 16	9 37	12 22	2 29	5 05	9 07	11 56
				Nice } départ		6 08		9 55	1 35	5 20	9 40	12 04
47	5 75	4 30	3 15	Cannes		7 18		11 05	2 44	3 37	6 40	12 59
173	21 30	16	11 70	Toulon		11 48		3 23	8 16	7 35	5 10	
240	29 55	22 15	16 25	Marseille		1 55		5	10 21	9 12	7 35	

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

Conformément au règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de cartes.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Secrétariat du Casino.

Eude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, Notaire et Défenseur.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor Valentin, notaire à Monaco, le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt,

Monsieur Alphonse-Edouard Sinet, libraire, demeurant à Monaco, ayant fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, a vendu, moyennant le prix principal de six mille francs, à monsieur Augustin-Charles-Marie Cardani, peintre, demeurant aussi à Monaco, une parcelle de terrain, sise à Monaco, au quartier des Moneghetti, d'une superficie de quatre cent dix-sept mètres quarante-huit décimètres, confrontant : de l'est, du midi et du nord, à la propriété de monsieur Sinet, et de l'ouest, au chemin vicinal de Monaco à la Turbie.

Une expédition de ce contrat, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble qui vient d'être désigné, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tout droit sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé : L. VALENTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 23 au 28 Août 1881.

MARSEILLE.	b. le Figaro, fr., c. Canesse,	briques,
CANNES.	b. Jeune-Eloise, id., c. Aune,	sable,
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ST-RAPHAEL.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. l'Intrépide, id., c. Gai,	id.
ST-TROPEZ.	cutter, Vierge-des-Ange, id., c. Cosso,	vin.
ST-RAPHAEL.	b. l'Eclairer, id., c. Jovenceau,	sable,
ID.	b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Gai,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. l'Intrépide, id., c. Gai,	id.
TARRAGONA.	b.-g. l'Eulalie, id., c. Rey,	vin.

Départs du 22 au 28 Août 1881.

ST-RAPHAEL.	b. le Figaro, français, c. Canesse,	sur lest.
CANNES.	b. Jeune-Eloise, id., c. Aune,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ST-RAPHAEL.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. l'Intrépide, id., c. Gai,	id.
ID.	b. l'Eclairer, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Gai,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allegre,	id.
PORT MAURICE.	b.-g. Caterina, ital., c. Bregliamo,	fûts v.

PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE  
MONACO-CONDAMINE

SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA  
de  
P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon : 2 fr. ; la boîte : 1 fr. 25.

Dépôt : A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie.  
A Marseille, Pharmacie Centrale.  
A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

MONTE CARLO

MAGASIN A LOUER  
A L'HOTEL DE RUSSIE

GRAND HOTEL DES BAINS A MONACO

MICHEL SALEROU. — Cet hôtel, admirablement situé sur la plage et possédant 100 chambres et salons, est exposé au Midi ; il est environné de jardins et en pleine façade sur la mer.

SALLE DE RESTAURANT  
avec grande terrasse sur la mer

TABLE D'HOTE  
Déjeuner à 11 heures. — Dîner à 6 heures.  
CUISINE FRANÇAISE

SALON DE CONVERSATION  
où se trouvent tous les journaux  
et publications littéraires

La pension durant la saison des Bains  
est à des prix modérés

BAINS DE MER, D'EAU DOUCE CHAUDS  
en toute saison

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE  
Installation récente des plus complètes  
L'omnibus de l'hôtel se trouve à tous les trains

VILLA RAVEL  
MAISON MEUBLÉE

APPARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES  
Family house. English spoken  
AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

A VENDRE OU A LOUER  
MEUBLÉE  
LA VILLA DES ENFANTS  
Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

A VENDRE

Une GRANDE MAISON, sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, montée de trois étages sur rez-de-chaussée et caves, ayant divers bâtiments annexes dans la cour et un pavillon donnant sur la rue Grimaldi.

Produit net : 7,000 francs.  
Mise à prix : 60,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. AUGUSTE CIOCO, à Monaco.

F. PETER LE MONNIER  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine  
Visible tous les samedis.

Ouvert toute l'année

HOTEL DE RUSSIE--MONTE CARLO  
MÊME MAISON

RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX  
Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces  
Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.  
PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE  
G. VOIRON.

AGENCE DE LOCATION

FÉLIX GINDRE

Expéditionnaire, au Port, à Monaco

Villas — Appartements meublés ou non meublés  
Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

COIFFURE DE DAMES

POSTICHES EN TOUS GENRES

SALON POUR MESSIEURS. — SERVICE A DOMICILE  
English spoken. — Man spricht Deutsch.

N. MOEHR et CH. JUNGO  
COIFFEURS

MONTE CARLO en face l'Hôtel de Russie.  
Parfumerie française et anglaise.